

Présidence : Serbie

1045^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 19 mars 2015

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 12 h 50
Reprise : 15 h 15
Clôture : 18 h 45

2. Président : Ambassadeur V. Žugić
M. M. Pančeski

Le Président, la Lettonie-Union européenne, la Fédération de Russie, la Turquie, le Canada, la Suisse, l'Azerbaïdjan, la Moldavie, l'Arménie et la Biélorussie (PC.DEL/369/15 OSCE+) ont exprimé leurs condoléances à la Tunisie pour l'attentat terroriste perpétré le 18 mars 2015 à Tunis.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU MONTÉNÉGRO

Président, chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro (PC.FR/11/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/361/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/352/15), Fédération de Russie (PC.DEL/391/15), Turquie (PC.DEL/385/15 OSCE+), Suisse (PC.DEL/379/15 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/368/15 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PREMIER VICE-MINISTRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA GÉORGIE,
S. E. M. DAVID DONDUA

Président, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie (PC.DEL/389/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/358/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/353/15), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/392/15), Suisse (PC.DEL/378/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/373/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/360/15 OSCE+), Norvège (PC.DEL/384/15), Moldavie (PC.DEL/377/15 OSCE+), Arménie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA
RÉUNION DE 2015 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION
HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1163 (PC.DEC/1163) relative aux dates de la Réunion de 2015 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Crimée : un an après l'occupation et l'annexion illégales par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/374/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/365/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/354/15), Turquie (PC.DEL/386/15 OSCE+), Canada, Norvège (PC.DEL/382/15), Fédération de Russie, Lituanie
- b) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations persistantes des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/375/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/364/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/370/15), Turquie (PC.DEL/387/15 OSCE+), Canada, Suisse (PC.DEL/357/15 OSCE+)

- c) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/359/15), Ukraine, Allemagne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/371/15) (PC.DEL/372/15), France
- d) *Liberté d'expression dans l'espace de l'OSCE* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/362/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/356/15), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/355/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/394/15), Turkménistan, Ouzbékistan, Royaume-Uni
- e) *Situation dans les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (PC.DEL/363/15 OSCE+)
- f) *Élections législatives dans le Haut-Karabakh* : Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/381/15 OSCE+), France, Turquie, Ukraine
- g) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/367/15), Norvège (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie et de la Suisse) (PC.DEL/383/15), États-Unis d'Amérique
- h) *Protection des enfants dans l'espace de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/395/15), Suède, Royaume-Uni, Finlande, Norvège, États-Unis d'Amérique, Lituanie
- i) *Racisme, nationalisme agressif, radicalisation et néonazisme dans l'espace de OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/393/15/Rev.1), Lettonie, Lituanie, Biélorussie (PC.DEL/366/15 OSCE+), Norvège, Canada, Ukraine, France, Estonie, Bulgarie, États-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Nomination de M^{me} M. Stošić et de M^{me} A. Deininger comme Représentantes spéciales du Président en exercice de l'OSCE pour la jeunesse et la sécurité : Président (CIO.GAL/36/15)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/56/15 OSCE+) : Directeur des ressources humaines

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Efforts de réforme déployés par l'Ukraine pour consolider la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance* : Ukraine (PC.DEL/376/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne
- b) *Dix-neuvième Académie d'été sur l'OSCE prévue à Schlaining (Autriche) du 7 au 19 juin 2015* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 mars 2015 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1163
19 March 2015

FRENCH
Original : ENGLISH

1045^e séance plénière
Journal n° 1045 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1163
DATES DE LA RÉUNION DE 2015 SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 21 septembre au 2 octobre 2015.